

Conditions Générales de Vente des prestations de Cœur d'Artichaut

Toutes les prestations de service sont soumises aux règles contractuelles suivantes : le présent contrat est conclu entre l'entreprise prestataire, ci-après dénommées « le prestataire », et le client final, ci-après dénommé « le client ».

Le prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

Article 1 - Identification de l'entreprise prestataire

Auto entreprise créée par Claude Pernon le 8 juillet 2020

Nom de marque : Cœur d'Artichaut

N° Siret : 885 051 250 00011

Site web : www.coeur-d-artichaut.com

Article 2 - Objet

Le présent contrat est un contrat de prestations de conseil et de formation ayant pour objet : l'alimentation durable, la transition alimentaire, la nutrition humaine, le végétarisme, le végétalisme, les techniques culinaires, l'hygiène de vie, parmi lesquelles :

- Création et animation d'ateliers de cuisine (en ligne et en présentiel)
- Création et animation de formations, stages, événements à but pédagogique (en ligne et en présentiel)
- Conférences pédagogiques
- Coaching individuel : au changement d'habitudes alimentaires et d'hygiène de vie, aux techniques culinaires
- Création de contenu informatif et pédagogique, en version papier et numérique

Le prestataire transmet les savoirs et savoir-faire, forme à la compréhension de certains concepts. Le prestataire ne réalise pas de diagnostic. Le prestataire n'est pas responsable de l'utilisation ultérieure des supports pédagogiques par le client.

Article 3 - Propriété

Le contenu du site internet coeur-d-artichaut.com et des supports de formation sont créés par et appartiennent au « Prestataire ». Ces contenus sont la propriété du Prestataire et/ou de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les formations, photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites formations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il est expressément stipulé que le "client" ne pourra utiliser les contenus et supports des prestations à d'autres fins que personnelles.

Article 4 - Responsabilité

-Le "Prestataire" est responsable de l'achèvement de sa mission, sauf cas de force majeure en particulier incapacité pour cause décès, maladie ou décision de l'État interdisant l'exécution des prestations de service.

-Le "Prestataire" n'est en aucun cas responsable de l'utilisation et de l'application antérieures et ultérieures des savoirs et savoir-faire délivrés lors de la prestation suivie par le client.

Article 5 - Facturation

Les prestations sont facturées selon le calendrier fixé dans le devis. Les frais engagés par le déplacement du prestataire restent à la charge du Client et feront l'objet d'une facturation séparée. Les justificatifs seront joints à chaque facture. Ces frais peuvent être notamment : frais d'affranchissement, de livraison, frais de déplacement (indemnités kilométriques ou autre) et tous autres frais engagés pour le compte du Client. Un coefficient de majoration est appliqué.

Toute commande doit être confirmée par écrit et ne sera mise en exécution qu'à la signature du devis et paiement des sommes prévues aux conditions ci-après : acompte (dont le pourcentage sera déterminé en fonction du montant global de la prestation) au début de la mission et solde à la livraison du livrable attendu.

Article 6 - Tarifs

Les prix sont fixés en fonction des prestations à effectuer, du nombre d'heures nécessaires à leur accomplissement et des frais directement engendrés par la prestation. Les tarifs sont exprimés en euros et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement de taux sera répercuté sur le prix des produits ou des services. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour du traitement du dossier. Ils s'entendent nets et sans escompte. Les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année.

Article 7 - Paiements

7-1 Client Entreprise : sauf convention contraire, le règlement se fait à réception de facture. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser trente jours. En cas de retard de paiement, le prestataire pourra suspendre toutes les prestations en cours. Dans tous les cas, les tarifs sont sans escompte et les retards de paiement donnent lieu à des pénalités de retard dont le taux applicable est celui figurant à l'article L.441-6 du code de commerce égales à 3 fois le taux légal majoré de 10 points de pourcentage. Toute facture recouvrée par un service contentieux sera majorée, au titre de la clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 et suivants du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15 % du montant de l'impayé. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du prestataire. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. Le prestataire n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente. En cas de défaut de paiement, 8 jours après une mise en demeure restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit si bon semble le prestataire, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels

7-2 Client Particulier :

Pour les prestations où cela est indiqué, un acompte doit être versé en ligne au moment de la commande, et le solde sera réglé par chèque ou espèces le jour de la prestation.

Pour d'autres prestations, lorsque cela est précisé, le paiement se fait en ligne à 100% du tarif au moment de la commande.

Article 8 – Force du devis

Le présent devis exprime l'intégralité des obligations des parties, annulent et remplacent tout accord, correspondance ou écrits antérieurs.

Article 9 – Report et annulation

9-1 De la part du prestataire

Le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation. Il s'oblige à en informer le client au plus tard 4 jours avant la date prévue de début de la prestation. Lorsque le report n'est pas possible, le prestataire procède au remboursement de la totalité des sommes déjà perçues, à l'exclusion de tout autre coût.

9-2 De la part du client

Toute décision de report ou d'annulation à l'initiative du client devra être notifiée au prestataire par écrit.

En cas d'annulation totale ou partielle de la prestation de la part du client, moins d'une semaine avant le début de la prestation, le montant de l'acompte facturé restera dû au prestataire, sauf en cas de force majeure (décès, maladie, sur présentation d'un justificatif).

Article 10 – Clause de juridiction

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différend découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce référencé au lieu d'habitation du prestataire.